

[Texte]

Mr. O'Connor: Surely you can compare the situation in the past three years with, say, the three years immediately preceding the passing of those sections. You do not look at it in terms of gross or total number of accidents, deaths or injuries; you look at it in terms of percentage or numbers per 100,000 population to determine whether you are being effective or not.

Mr. Lang: Because of possible growth rates in any case, you have to compare it with other things that are growing as well. That is all I meant.

• 2100

Mr. O'Connor: You are saying that there are not going to be amendments in this area at this time.

Mr. Lang: Not to strengthen that particular . . .

Mr. O'Connor: One further area, Mr. Chairman, is with respect to the last page of the Minister's comments on the Federal Court of Canada. You note that the workload has increased significantly; the number of judges has been increased by four; the estimates on page 12-14 indicate that the increase in spending is some 31.9 per cent; there is a footnote to the effect that the increase is due mainly to workload increases in the Federal Court of Canada.

Could you elaborate perhaps more than the four or five lines in your statement as to what this workload constitutes? Particularly, are there more people involved in litigation with the federal government, in suing it, or is the federal government more involved in prosecutions than previously of a nature that it had not been involved with before?

Mr. Lang: It is really, I think, that the new court and the new jurisdiction is beginning to take hold. Cases that come out of the Immigration Appeal Board find their way to the Federal Court. Of course, we have had a very large number of cases in that process.

I do not know if you, Mr. Christie, could put your finger on one or two additional areas.

Mr. Christie: I think Section 28, the review of the administrative tribunals that exercise judicial and quasi-judicial functions and the exclusive jurisdiction under Section 18 in relation to a number of the prerogative writs, I think, is where the real action is these days.

Mr. O'Connor: Would you have any breakdown of the types of cases that are coming before the courts, the sources?

The Chairman: If it is not available now, could it be produced for us?

Mr. Christie: We could certainly get figures for you. I do not have them here but I think it is Section 28 and Section 18. That is where the dramatic entries lie.

[Interprétation]

M. O'Connor: Il doit cependant y avoir moyen de comparer les chiffres des trois dernières années avec ceux des trois années immédiatement antérieures à l'adoption de ces dispositions de loi. Vous ne le considérez pas en fonction du total général ou du nombre total d'accidents, de morts ou de blessés; vous considérez un pourcentage ou encore un certain chiffre par rapport à 100,000 habitants pour savoir si vous avez fait preuve d'efficacité ou non.

M. Lang: De fait ce taux est susceptible d'augmenter de toute manière, il faut bien le comparer avec d'autres choses qui augmentent également. C'est tout ce que je veux dire par là.

M. O'Connor: Vous voulez dire donc qu'il n'y aura pas de modification dans ce domaine pour l'instant.

M. Lang: Non, pas pour renforcer cela en particulier . . .

M. O'Connor: Ma question suivante, monsieur le président, porte sur la dernière page des remarques du ministre à propos de la Cour fédérale du Canada. Vous y remarquez que l'ensemble du travail a augmenté de façon très nette; le nombre des juges a été augmenté de quatre; les prévisions qui figurent aux pages 12 à 14 indiquent que l'augmentation des dépenses correspond à environ 31.9 p. 100; il y a à cet égard une petite note au bas de la page selon laquelle cette augmentation est due essentiellement à l'augmentation du travail à la Cour fédérale du Canada.

Pouvez-vous nous donner davantage de détails que n'en contient votre déclaration de 4 ou 5 lignes afin que nous sachions en quoi consiste ce travail? J'aimerais savoir tout particulièrement s'il y a davantage de personnes qui entrent en litige avec le gouvernement fédéral, qui le poursuivent en justice, ou est-ce le gouvernement fédéral qui intente davantage de procès qu'habituellement, des procès d'un ordre nouveau?

M. Lang: En fait, je crois que c'est la nouvelle cour et la nouvelle juridiction qui sont en train de s'implanter. Les affaires jugées par la Commission d'appel de l'immigration viennent souvent jusqu'à la cour fédérale. Bien sûr, la majeure partie des affaires a consisté en cela.

Je me demande, monsieur Christie, si vous ne pouviez pas préciser un ou deux secteurs supplémentaires.

M. Christie: Je pense que l'article 28, et la révision des affaires passées en jugement dans des tribunaux administratifs qui ont des fonctions juridiques et quasi juridiques et la juridiction exclusive qui lui est dévolue en vertu de l'article 18 portant sur un certain nombre d'ordonnances émises en vertu de la prérogative royale constituent, je crois, l'essentiel des affaires courantes.

M. O'Connor: Auriez-vous une répartition des différentes affaires qui sont soumises aux tribunaux en fonction de leur provenance?

Le président: Si vous ne disposiez pas immédiatement de ces données, pourriez-vous nous les produire ultérieurement?

M. Christie: Nous pourrions certainement vous obtenir des chiffres. Je ne les ai pas ici, mais je pense que c'est essentiellement en vertu des articles 28 et 18. C'est de là que proviennent la plupart des affaires.